

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Commune DE MOLSHEIM

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- V. Les budgets annexes

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 21 novembre 2023 et adopté le 19 décembre 2023 par le conseil municipal.

Le budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après son approbation par le conseil municipal.

Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat et autres organismes chaque fois que possible).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

1. Généralités

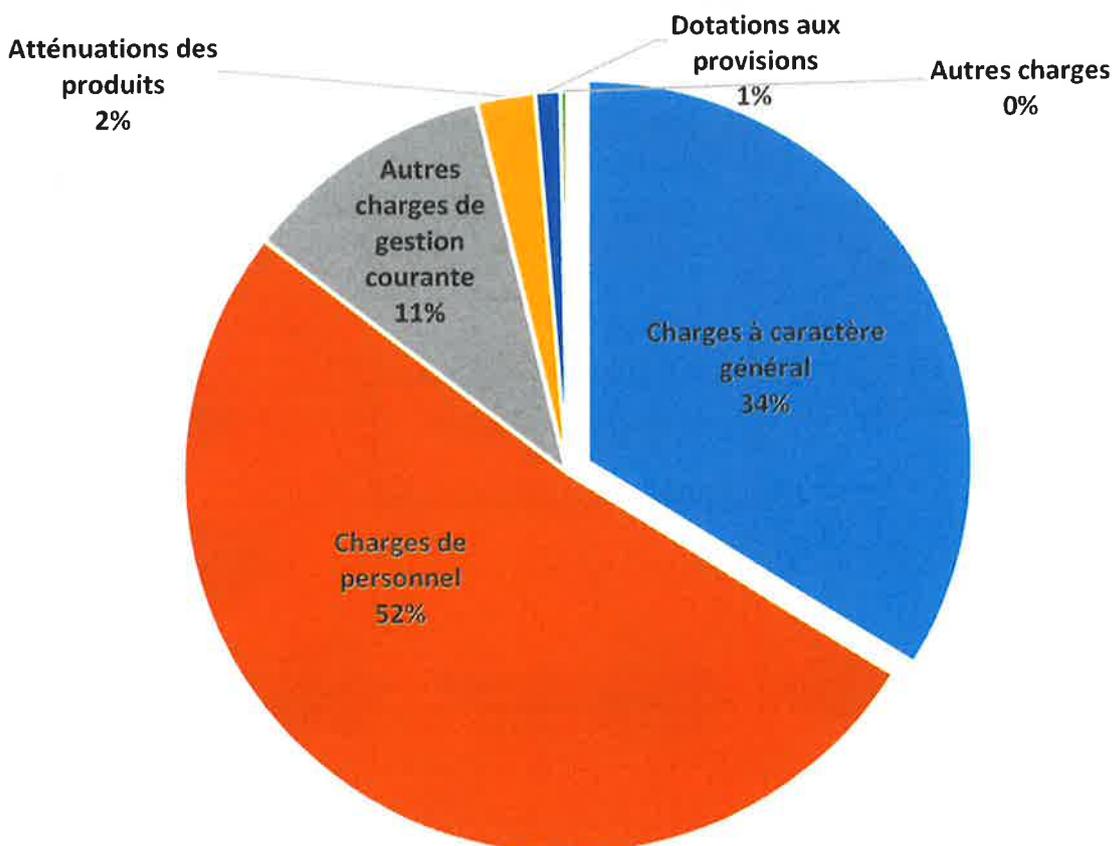
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil périscolaire, restauration scolaire, centres de loisirs, structures petite enfance, culture, domaine public, cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent **14 155 000 €**, soit une augmentation de 6.18 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
011	Charges à caractère général	4 500 000,00	4 800 000,00	300 000,00	6,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 800 000,00	7 300 000,00	500 000,00	7,35
014	Atténuation de produits	355 000,00	345 000,00	-10 000,00	-2,82
65	Autres charges de gestion courante	1 300 000,00	1 520 000,00	220 000,00	16,92
Total des dépenses de gestion courante		12 955 000,00	13 965 000,00	1 010 000,00	7,80
66	Charges financières	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	136 000,00	150 000,00	14 000,00	10,29
022	Dépenses imprévues	200 000,00	-200 000,00	-200 000,00	-100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 331 000,00	14 155 000,00	824 000,00	6,18



Les principaux postes de dépenses sont :

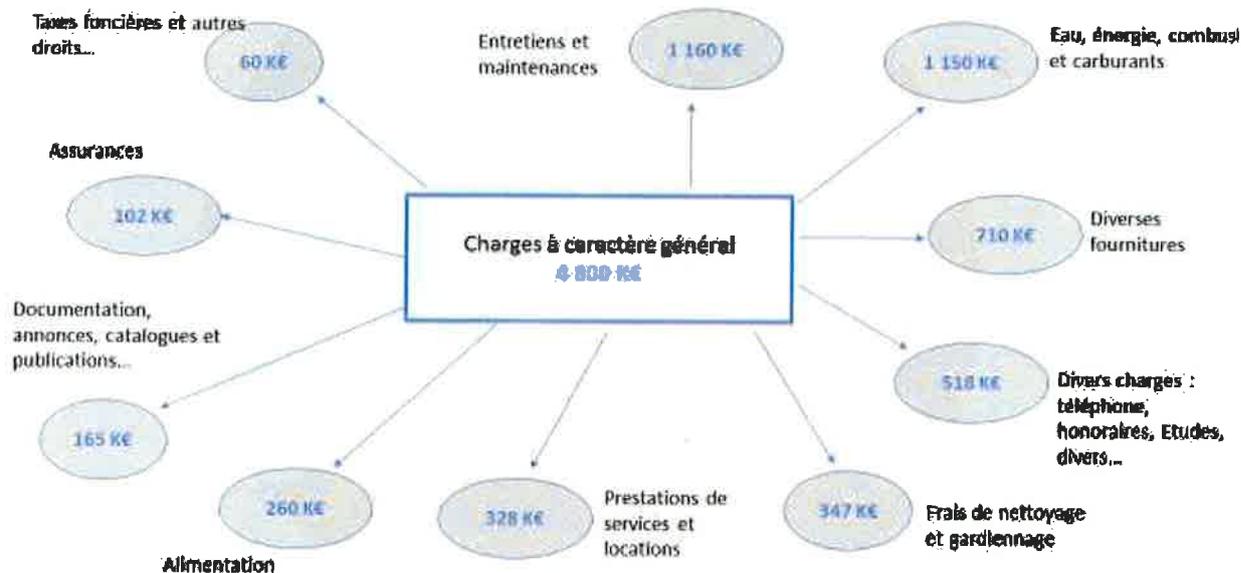
- Les dépenses de personnel : 52% des dépenses réelles de la commune.

- Les charges à caractère général : 34 % des dépenses réelles de la commune.
- Les autres charges de gestion courante : 11% des dépenses réelles de la commune

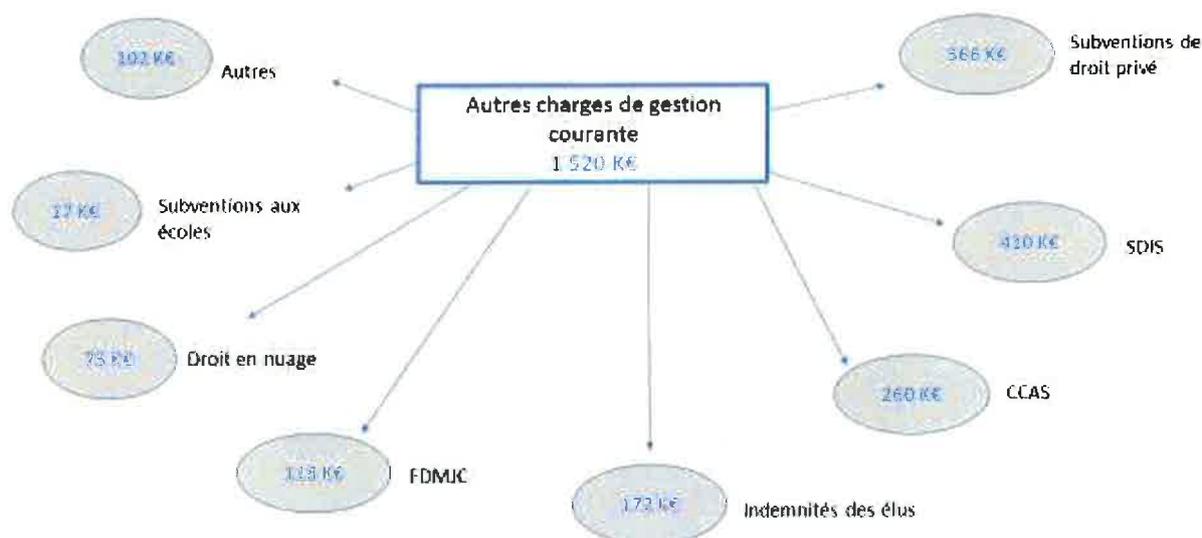
Les charges de Personnel



Les charges à caractère général



Les autres charges de gestion courante



Des écritures d'ordre pour un montant de **1 290 000 €** dont un virement de 670 000€ à la section d'investissement viennent se rajouter aux dépenses réelles de fonctionnement.

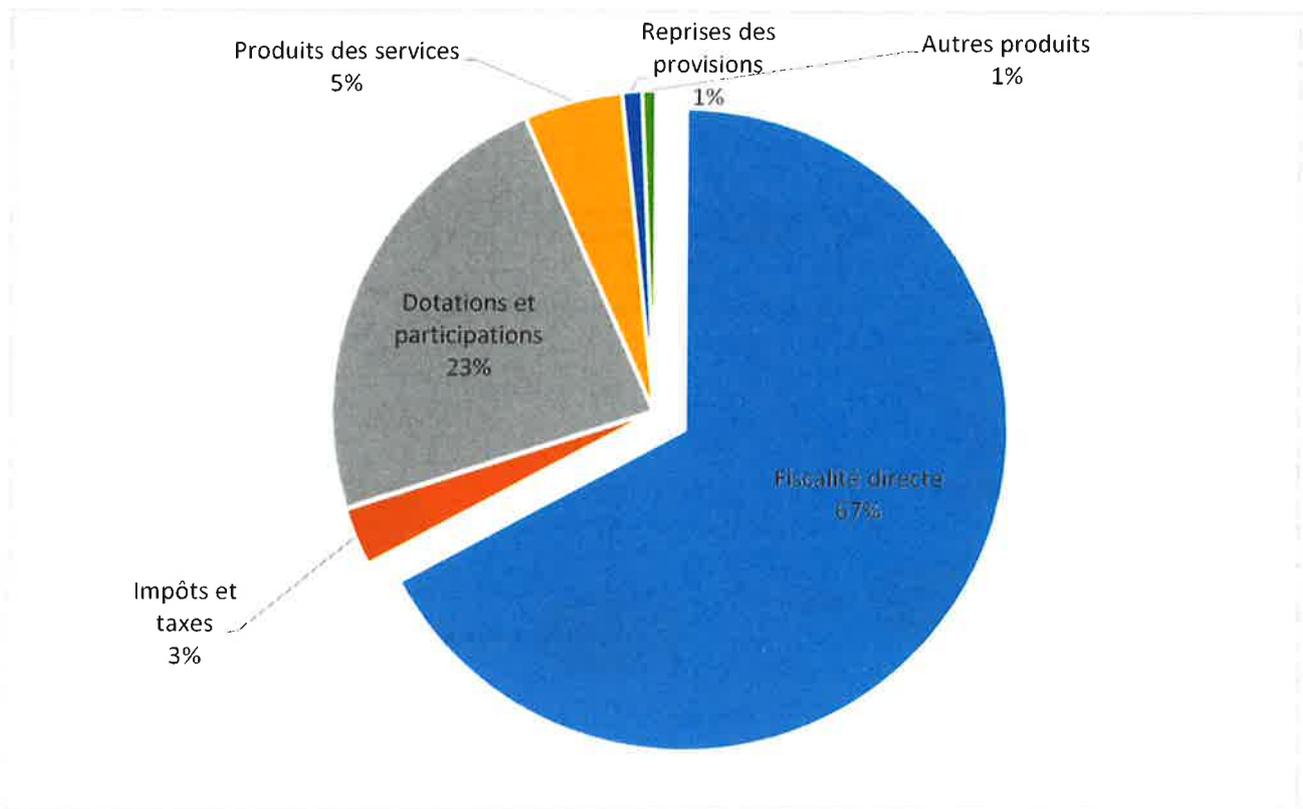
Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
023	Virement à la section d'investissement	115 000,00	670 000,00	555 000,00	482,61
042	Opéral° ordre transfert entre sections	650 000,00	620 000,00	-30 000,00	-4,62
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		765 000,00	1 290 000,00	525 000,00	68,63

3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent **15 295 000 €**. Elles sont en augmentation de 9.32% par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
013	Atténuation de charges	50 000,00	30 000,00	-20 000,00	-40,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 586 000,00	448 000,00	-9 138 000,00	-95,33
731	Fisclaité directe		10 267 000,00	10 267 000,00	
74	Dotations et participations	3 460 000,00	3 570 000,00	110 000,00	3,18
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	65 000,00	15 000,00	30,00
Total des recettes de gestion courante		13 896 000,00	15 130 000,00	1 234 000,00	8,88
77	Produits spécifiques	25 000,00	15 000,00	-10 000,00	-40,00
78	Reprises provisions	70 000,00	150 000,00	80 000,00	114,29
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 991 000,00	15 295 000,00	1 304 000,00	9,32



Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes : principalement les Impôts Locaux : augmentation des taux de fiscalité de la Ville de 8.5%
- Les dotations et participations : principale les dotations versées par l'Etat
- Les produits des services : principalement recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les entrées et droits d'inscription aux services culturels, la participation des communes à la police pluri communale et les redevances d'occupation du domaine public....

Fiscalité locale



Impôts et taxes



13

Les Dotations



14

Les produits de services



15

Des écritures d'ordre pour un montant de **150 000 €** viennent se rajouter aux recettes réelles de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	105 000,00	150 000,00	45 000,00	42,86
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 000,00	150 000,00	45 000,00	42,86

III. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

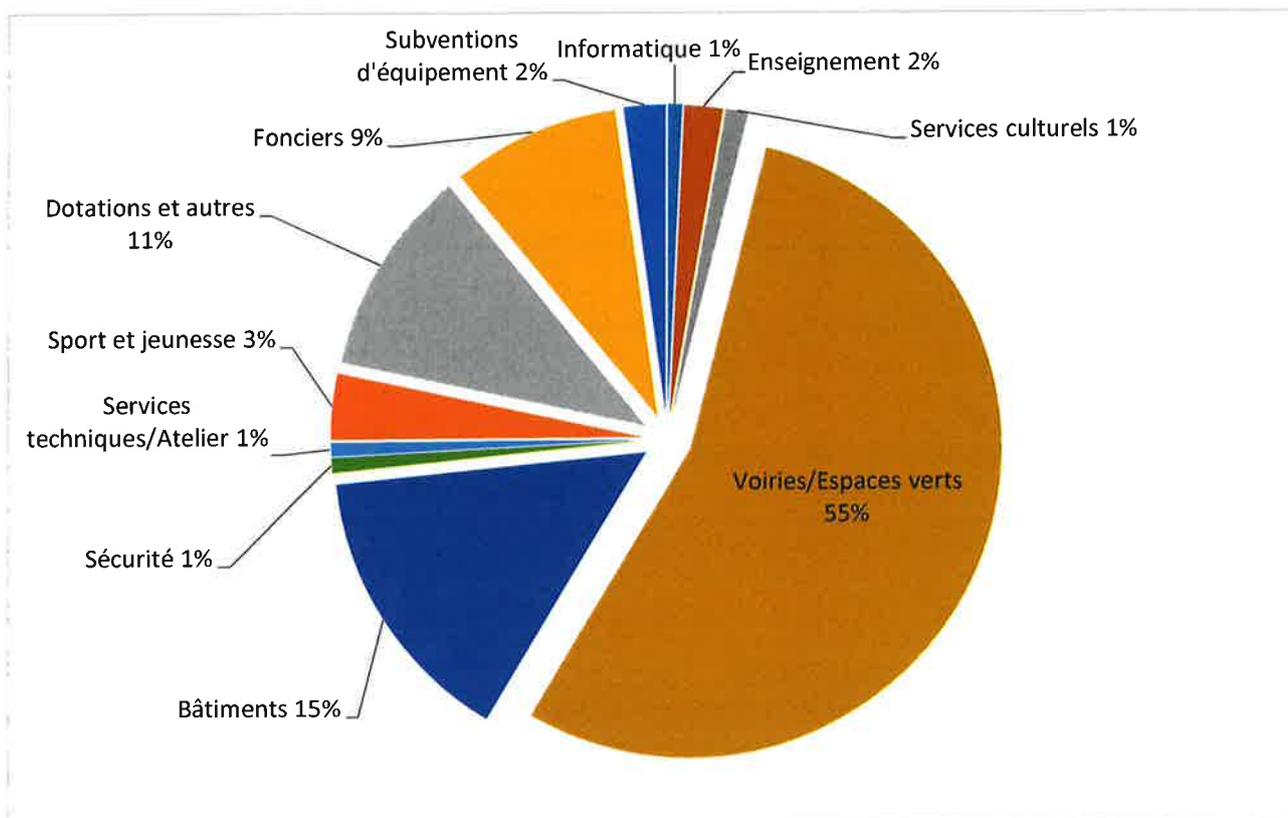
2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses réelles d'investissement 2024 représentent **11 515 000 €**, soit une hausse de 47.10 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 600 €	259 250 €	170 650 €	192,61%
204	Subventions d'équipement versées	731 000 €	681 650 €	-49 350 €	-6,75%
21	Immobilisations corporelles	4 083 070 €	6 624 100 €	2 541 030 €	62,23%
23	Immobilisations en cours	2 522 330 €	3 250 000 €	727 670 €	28,85%
458	Opérations pour compte de tiers	400 000,00	700 000,00	300 000 €	75,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		7 825 000,00	11 515 000,00	3 690 000,00	47,16%

Les dépenses réelles d'investissement 2023 se répartissent par secteur comme suit :



Les principaux projets de la Ville de Molsheim pour 2024 sont :

Les projets à finaliser :

- Le passage à niveau
- Le parc de la Commanderie

Les projets majeurs en cours :

- L'aménagement du quartier Henri MECK
- L'aménagement de la Rue de Saverne
- L'extension de l'Ecole de la Bruche
- La Chartreuse
- Le mur des Remparts
- Le mur du parking Kellermann

Les travaux de voiries :

- Chemin de Dorlisheim
- Quartier Kling
- Pont Mistler / Rues Mistler et des Sports
- Quartier des Prés
- Secteur maison de la santé
- Anciennes routes départementales

Le développement durable :

- Eclairage LED : Stadium, Holzplatz, Hossenlopp, éclairage public, éclairage des bâtiments

- Isolation des bâtiments : Ecole de la Monnaie, centre Socio-culturel, divers bâtiments et décret tertiaire
- Remplacement de chaudière : Hossenlopp

Les travaux divers :

- Passerelle Coulaux et Kling
- Les cimetières : Columbariums, jardin du souvenir, carré des indigents et bennes
- Sécurité : extension de la vidéo protection et alarmes au musée
- Jardins familiaux
- Démolition et désamiantage Maison Rue des Remparts
- Climatisation et sonorisation de la Metzsig
- Espace Saint Joseph
- Aménagement des combles de la maire

Les autres opérations :

- Dotations de matériel
- Dotations des services
- Dotations des écoles et périscolaires
- Dotations récurrentes (ADAP, PLU, Mise en conformité...)
- Subventions versées (Budgets annexes et aux personnes de droit privé)
- Les opérations foncières

Les autorisations de programme et crédits de paiement :

Numéro	Libellé programme	Chapitre	Montant Initial	Modification AP	Montant définitif	Crédit de paiement
2013-5	PN Gare	204	3 158 238,00		3 158 238,00	431 650,00
2019-9	Chartreuse	23	1 400 000,00		1 400 000,00	150 000,00
2022-13	Ecole maternelle de la Bruche	23	3 800 000,00		3 800 000,00	1 000 000,00
2020-11	Parc de la Commanderie	23	2 150 000,00	78 000,00	2 228 000,00	100 000,00
2020-10	Quartier Henri Meck 2	23	2 800 000,00		2 800 000,00	1 600 000,00
2023-14	Rue de Saverne	23	1 600 000,00		1 600 000,00	1 000 000,00
	TOTAL		14 908 238,00	78 000,00	14 986 238,00	4 281 650,00

	<i>AP de dépenses imprévues</i>	<i>020</i>		230 300,00
--	---------------------------------	------------	--	-------------------

Soit 11 515 000 € de dépenses réelles d'investissement X 2%

Des écritures d'ordre pour un montant de **650 000 €** dont 500 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) viennent se rajouter aux dépenses réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	105 000,00	150 000,00	45 000 €	42,86%
041	<i>Opération patrimoniales</i>	150 000,00	500 000,00	350 000 €	233,33%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	255 000,00	650 000,00	45 000,00	17,65%

3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent des fonds propres et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville. Ce montant est donc très faible au stade du budget primitif et ne reflète pas la réalité de la recette.

Les recettes réelles d'investissement 2024 représentent 10 375 000 €, soit une hausse de 43.80 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 487 000 €	7 555 000 €	2 068 000 €	37,69%
10	FCTVA et taxe d'aménagement	300 000 €	400 000 €	100 000 €	33,33%
024	Produits des cessions	1 028 000 €	1 720 000 €	692 000 €	67,32%
458	Opérations pour compte de tiers	400 000,00	700 000,00	300 000 €	75,00%
Total des recettes réelles d'investissement		7 215 000,00	10 375 000,00	3 160 000,00	43,80%

A ce jour, aucune subvention d'investissement n'a été sollicitée. Les dossiers de demande de subvention se feront tout au long de l'exercice 2024. Les montants de ces recettes seront ajustés au budget supplémentaire ou en décision modificative, en fonction des réponses aux dossiers de demandes formulés par la ville.

Les produits des cessions foncières :

- Terrain de la Résidence Sénior
- Terrain de la Maison de la Santé
- Site de l'Immeuble Mager

Des opérations pour compte de tiers dans le projet de l'aménagement du Quartier Henri MECK et du chemin de Dorlisheim.

Un besoin de financement estimatif qui sera revu par la reprise des résultats 2023 en Budget supplémentaire.

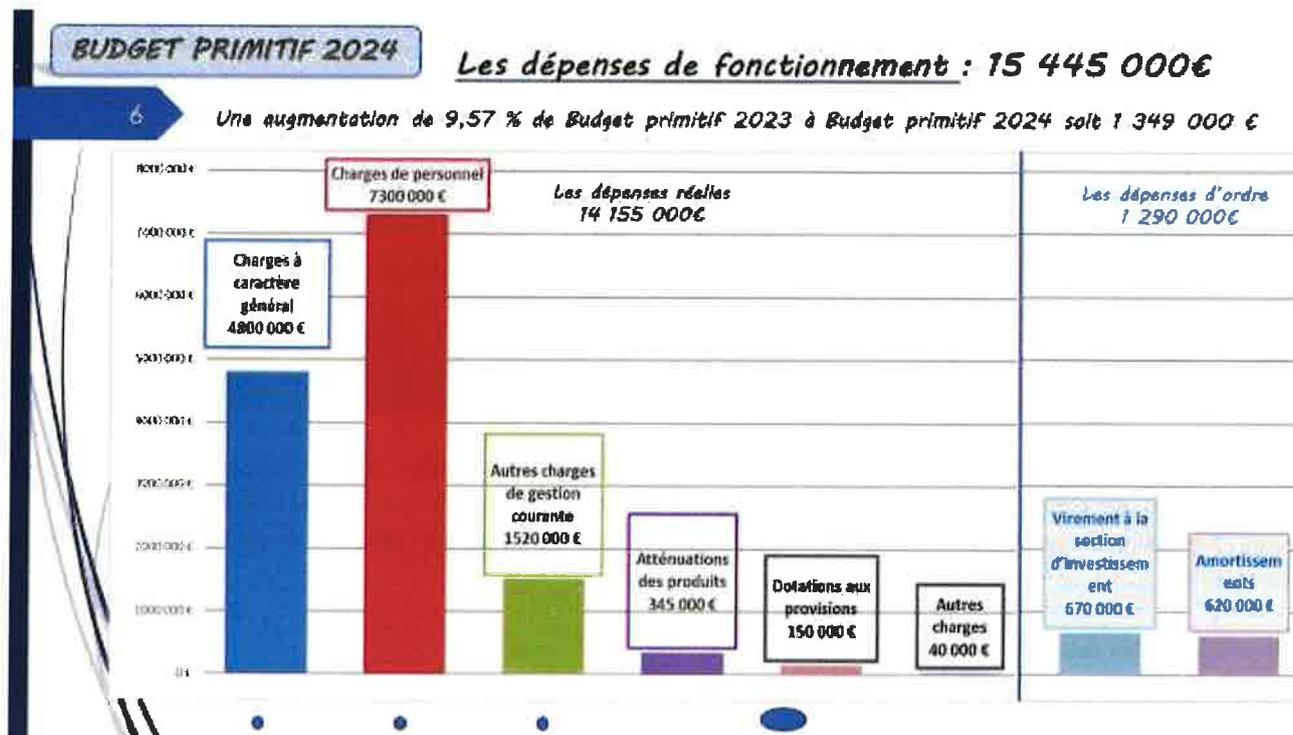
Des écritures d'ordre pour un montant de 1 790 000 € dont 500 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) ainsi qu'un virement de 670 000 € de la section de fonctionnement viennent se rajouter aux recettes réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Ecart 2024/2023	Ecart %
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	115 000,00	670 000,00	555 000 €	482,61%
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	650 000,00	620 000,00	-30 000 €	-4,62%
041	Opération patrimoniales	150 000,00	500 000,00	350 000 €	233,33%
Total des recettes d'ordre d'investissement		915 000,00	1 790 000,00	875 000,00	95,63%

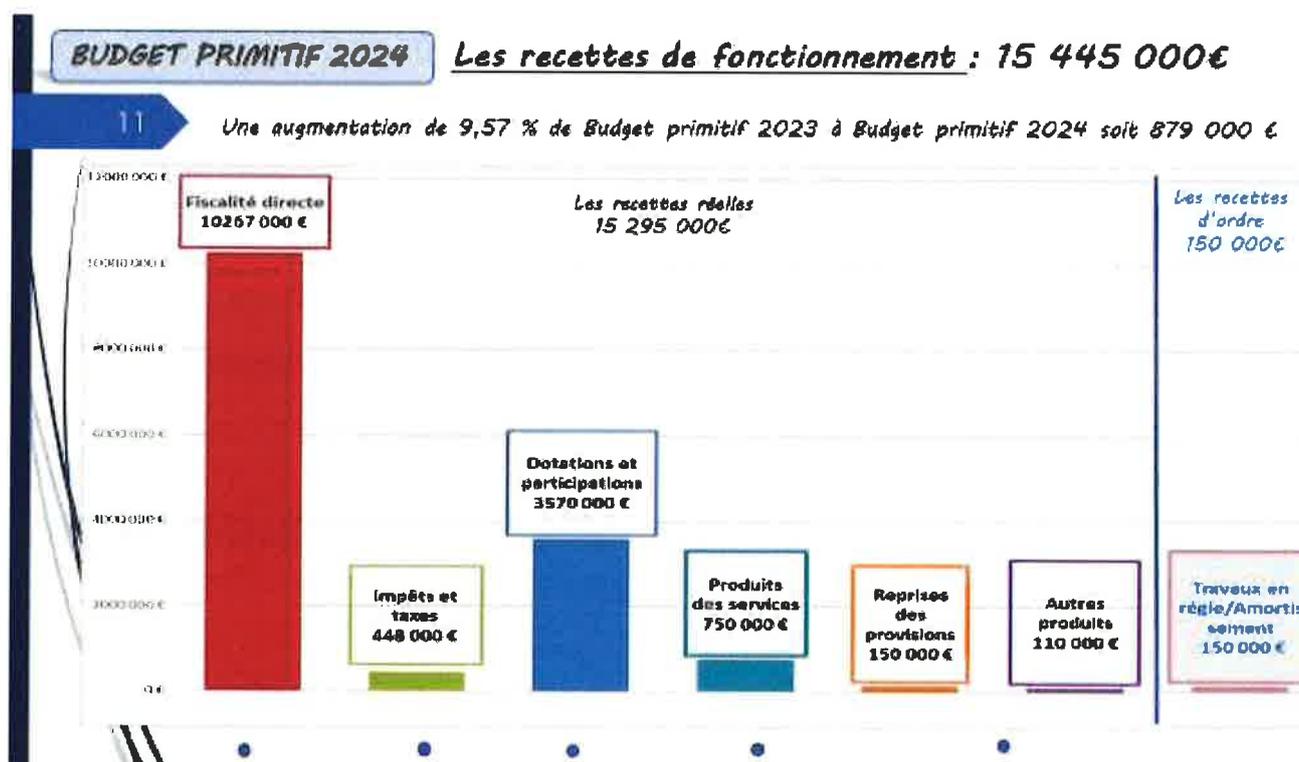
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles - FONCTIONNEMENT 2024



Recettes prévisionnelles - FONCTIONNEMENT 2024

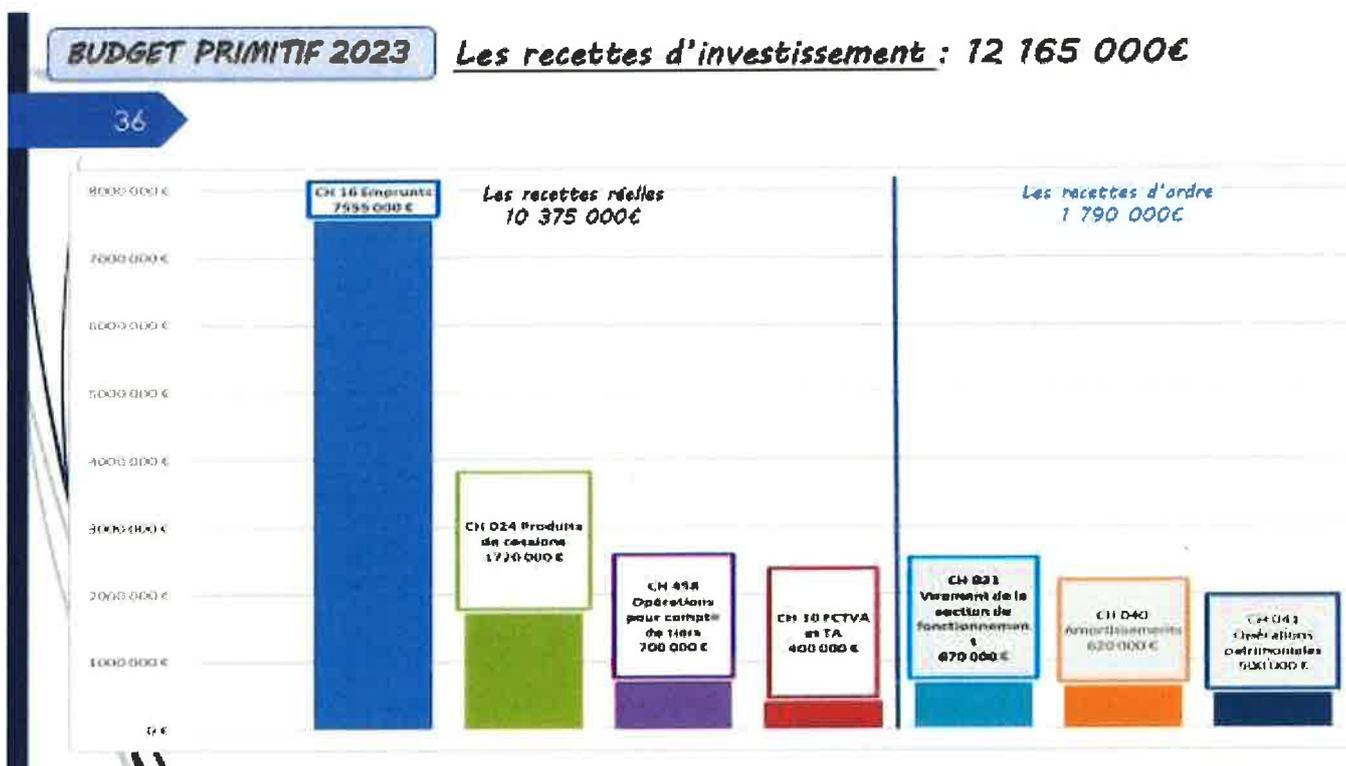


b) Recettes et dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles - INVESTISSEMENT 2024



Recettes prévisionnelles - INVESTISSEMENT 2024



c) Récapitulatif du Budget 2024 – Budget principal

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	15 445 000 €	15 445 000 €	14 155 000 €	15 295 000 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	12 165 000 €	12 165 000 €	11 515 000 €	10 375 000 €
=				
TOTAL DU BUDGET	27 610 000 €	27 610 000 €	25 670 000 €	25 670 000 €

d) Principaux ratios 2023 conformément à l'article R2313-1 du CGCT

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 493,93 € /habitants
Ratio 2	Produit des impositions directes/population	1 614,25 € /habitants
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 083,58 € /habitants
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/population	1 215,30 € /habitants
Ratio 5	Encours de dette/population	0,00 € /habitants
Ratio 6	DGF/population	141,42 € /habitants
Ratio 7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,94%
Ratio 8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	91,89%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	75,29%
Ratio 10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0%

e) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette pour la Ville de Molsheim est à zéro.

V. Les budgets annexes

1- Budget annexe Succession Albert HUTT

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	15 560 €	15 560 €	12 410 €	15 560 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	3 150 €	3 150 €	3 150 €	0 €
=				
TOTAL DU BUDGET	18 710 €	18 710 €	15 560 €	15 560 €

• **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

Objectifs 2024 : Maintien des crédits

- **DEPENSES : 18 710 €**
 - Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers
 - Investissement : enveloppe pour équilibre de la section
 - Opérations d'ordre

- **RECETTES : 18 710 €**
 - Produits financiers d'un portefeuille d'actions et d'OAT
 - Dotations et participations (dont amortissement par la ville)
 - Opérations d'ordre

2- Budget annexe Camping municipal

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	293 000 €	293 000 €	263 000 €	266 600 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	77 100 €	77 100 €	50 700 €	47 100 €
=				
TOTAL DU BUDGET	370 100 €	370 100 €	313 700 €	313 700 €

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à un délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010. Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui ne retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes. En 2020 et 2021, la crise sanitaire fait que les saisons estivales du camping sont réduites et occasionnent une baisse du chiffre d'affaire importante. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui verse une subvention pour couvrir l'investissement et le fonctionnement. Les saisons 2022 et 2023 font ressortir un chiffre d'affaire en forte augmentation.

Objectifs 2024 : Continuer l'aménagement du Camping

- Bacs à vaisselle
- Casques téléphoniques pour les agents d'accueil

- **DEPENSES : 370 100 €**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Travaux divers
- Opérations d'ordre et divers

- **RECETTES : 370 100 €**

- Produits de service et taxe de séjour
- Subvention d'investissement du budget principal
- Opérations d'ordre

3- Budget annexe Locaux commerciaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	94 600 €	94 600 €	33 400 €	55 800 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	55 800 €	55 800 €	94 600 €	72 200 €
=				
TOTAL DU BUDGET	150 400 €	150 400 €	128 000 €	128 000 €

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre-ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- Restaurant La Metzsig,
- Maison 12 rue Kellermann (Local des infirmières),
- Le Bâtiment St Martin (Boucherie Muller),

- Les 8 et 9 place de l'Hôtel de Ville (8 à Huit Superette),
- La Dîme
- Le 19 rue de Saverne (nouveau bâtiment 2023)

Objectifs 2024 : crédits pour fonctionnement et travaux prévisionnels

- **DEPENSES : 150 400 €**
 - Entretien et fournitures
 - Investissement : une enveloppe prévisionnelle de travaux (nouveau local)
 - Opérations d'ordre
- **RECETTES : 150 400 €**
 - Loyers
 - Remboursement de charges
 - Opérations d'ordre

4- Budget annexe Forêt

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	73 500 €	73 500 €	72 150 €	73 500 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	1 350 €	1 350 €	1 350 €	0 €
=				
TOTAL DU BUDGET	74 850 €	74 850 €	73 500 €	73 500 €

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

En 2022, la ville s'est engagée sur des travaux liés au dossier de financement « plan de rebond » pour votre forêt communale.

Objectifs 2024 : maintien des crédits pour le patrimoine forestier

- **DEPENSES : 74 850 €**
 - Charges générales (entretien de la forêt)
 - Charges personnels extérieurs (salaire des bucherons)
 - Immobilisations (travaux)
 - Opération d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements)
- **RECETTES : 74 850 €**
 - Produits des services (chasse + vente)
 - Divers
 - Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)

5- Budget annexe Réseaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	45 650 €	45 650 €	4 450 €	18 350 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	197 300 €	197 300 €	170 000 €	156 100 €
=				
TOTAL DU BUDGET	242 950 €	242 950 €	174 450 €	174 450 €

• ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même.

Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire, la Ville a pour client la communauté des communes.

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies sur les matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...).

Objectifs 2024 : continuer le déploiement de la fibre sur l'ensemble de nos bâtiments et création d'un plan de relevé des réseaux

- **DEPENSES : 242 950 €**
 - Charges de fonctionnement
 - Travaux
 - Opérations d'ordre

- **RECETTES : 242 950 €**
 - Produits de gestion
 - Subvention de fonctionnement et d'investissement
 - Opérations d'ordre

Observations :

Les crédits de l'ensemble des budgets seront revus lors de la reprise des résultats 2023 en budget supplémentaire courant juin 2024.

Molsheim, le 11/01/2024
Le maire, Laurent FURST

